

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

COURAGE CIVIL. — HONNEUR. — PATRIE. — LIBERTÉ. — PROGRÈS.
GAITÉ. — SANTÉ. — BIEN-ÊTRE. — SAVOIR.

LE FANTASQUE

JOURNAL CRITIQUE, INDUSTRIEL, LITTÉRAIRE ET NATIONAL, DES DEVOIRS, DES DROITS
ET DES INTÉRÊTS CANADIENS.

Je n'obéis, ni ne commande à personne; je vais où je veux, je fais ce qui me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.

Imprimé et publié par

N. AUBIN, Rédacteur.
W. H. ROWEN, Imprimeur.

N° 33, Rue St. Jean, Haute-Ville.

Ce journal paraît deux fois par semaine, le MÉRREDI et le SAMEDI. L'année ou vol. se compose de 26 numéros et se divise en trimestres de 23, sans perte pour l'abonnement. Le Prix d'abonnement est de 25 piastres par année; payable trimestriellement d'avance. On ne se gâche pas de souscription pour moins de six mois. Le prix du port par la poste est une piastre pour toute la province. Toutes communications, demandes ou réclamations doivent être affranchies. On insère gratuitement tous les articles Puffités et d'intérêt public; ceux de nature purement personnelle ou privée ne seront admis qu'au moyennant rémunération de 3 sous par ligne.

PRIX DES ANNONCES. Première insertion, 6 lignes et au dessous, une demi piastre. Au dessus de 6 lignes, 8 sous la ligne. Chaque insertion ultérieure se fait au quart des prix ci-dessus. Les annonces non accompagnées d'ordre sont continuées jusqu'à avis contraire. PRISES. On donne le journal gratis aux personnes qui fournissent des annonces au montant de quatre piastres. Celles qui en insèrent pour dix piastres ont droit en outre à des ouvrages d'impression pour la valeur de 2 piastres. On déduit moitié aux auteurs d'œuvres, à précéder en ouvrage. Les agents reçoivent la feuille gratis.

Mélanges Littéraires.

La mère en permettra la lecture à sa fille.

La nouvelle intitulée Les Aventures et dont la première partie a paru dans le précédent numéro sera terminée dans celui de Mercredi prochain.

Poésie.

LE LOUP CONSERVATEUR.

Le loup est croce et stupide,
Il est aussi dans les poitrons:
Devant le chien il est timide,
Il est brave avec les moutons.
Du grand jour l'éclat l'épouvante,
C'est un belvédère sans cour, et, dans les lieux qu'il hante,
Chacun de l'assommer se fait un vrai devoir.
Ce vil pendard, est un gal linque
N'est pas très-fort un peu sur la logne,
Comme je sais le faire voir.
Un de ces hoberaux mangérait une charogne,
Disant en son cœur assésif:
Mes aïeux m'ont transmis l'importante besogne
De régir à mon gré tout le peuple baveux:
De la gruge quand il me plaît,
C'est à son droit bénéficiaire;
Et ce que fit mon noble père,
Je suis conservateur, morbleu! je veux le faire.
Co loup, sans perdre un coup de dent,
Continuait son argument,
Etes diâit: Jolis, soumis à notre empire,
Les ânes, les moutons, les fibres et les veaux,
Nos fidèles sujets, nos braves animaux,
Reconnaissez nos droits et veniez, sans mot dire,
Suffrir à nos repas, heureux d'être mangés!
Hélas! les temps sont bien changés!
Aujourd'hui, sans égard pour notre espèce auguste,
Ce peuple audacieux prétend avoir des droits.
Ca veut errer en paix sur les monts, dans les bois,
Et ça soufflent qu'il est injuste
De les croquer sans leur consentement;
Ces drôles finiraient vraiment
Par nous pousser à bout. — Cédant il parlait encore,
Passe un gendard cheral auprès du scripant.
Ce cheral n'était pas une pauvre perruche,
Doit à l'éclairage et rompus au travail,
Son œil indépendant, son vigoureux portail.
S'enjaret dégaçé, sa démarche hardie,
Stambant dire: Messieurs les loupes, on vous dicte
Le généreux coursier s'arrête plein d'horreur.
Lâche, dit-il au loup, que l'a Dieu fait mon frère
Pour mériter cette signeur!
Laborieux, patient et frugal,
Comment put-il exciter la colère?
Le scélérat voulait faire entendre au cheral
De ses droits usurpés la kyrielle vaine,
Mais involontiel il s'en donna la peine.
Le cheral l'interrompt: si tes père, jolis

Oh! l'air de pouvoir par la force et la ruse,
C'est que les animaux ressemblent desuins,
Exposés sans défense. Aujourd'hui l'on refuse
De l'accorder le droit de l'exercer jamais;
Et ce droit qu'il prétend, dont ton espèce abus,
C'est nous qu'il précéderait l'exercer d'ormais.
Nous pardonons les maux qu'ont endurés nos père;
Plus gêné que vous, nous voulons vivre en frères,
Et partager les biens que Dieu procure à tous.
Nous voulons être des lois, mais qui soient notre ouvrage;
Et tes enfans seront à l'honneur de l'ouvrage.
C'est à les respecter comme nous.
Pour tel point de pardon — l'ayant une courbette,
Le cheral le détache s'en vint contre la tête,
Qui lui promit qu'il avait tort.
D'invoquer le droit du plus fort.

LE FANTASQUE.
QUÉBEC, SAMEDI 17 SEPTEMBRE, 1842

Panoramas,
REFLEXIONS, NOUVELLES ET CANONS.
Qui t'en aime t'en châte.

Nous avons reproduit du Canadien d'hier un soir une lettre de Sir Chs. Bagot à Mr. Lafontaine lui proposant l'organisation d'un ministère dans lequel les canadiens-français obtiendraient une forte représentation. On lira avec satisfaction ce document attendu et sans doute le plus important qui ait émané du chef de l'exécutif depuis le retrait de la constitution.

Il est des moindres de considérer cette démarche de Sir Chs. Bagot. L'u se qui fait honneur à sa tête, l'autre à son cœur. Comme il s'élève de très-chaudes discussions sur la conduite de nos représentants qui ont eu devoir refuser les offres de son Excellence le gouverneur-général, l'examen de la question sous les deux points de vue de la justice ou de la diplomatie jettera peut-être quelque jour sur le sujet et aidera peut-être à condamner ou à justifier, tout en les respectant, les motifs de nos grands-nommes.

Nous avons dit qu'il est deux manières de considérer la démarche du chef de l'exécutif. La première, sur laquelle nous nous arrêtons le moins parce-elle nous feraient accusés de duplicité est celle qu'on dit honnête, mais qui nous représente de plus comme habile, consiste à peser si par hasard sir Chs. Bagot n'a pas fait à Messrs. Lafontaine, Girouard, Morin ou Paton et Aylwin ou Walker la proposition d'aller s'asseoir sur le banc ministériel à côté de personnes pour lesquelles ils ont une antipathie insurmontable, sur la presque certitude d'un refus, afin d'avoir un prétexte plausible pour exclure les canadiens des affaires comme des gens avec lesquels il est impossible de traiter? C'est le côté diplomatique de la question et la preuve

que le moyen était bon, c'est qu'il a réussi. Il nous semble que si l'intention du gouverneur était aussi éloignée d'un pareil motif qu'on le veut bien croire, il aurait pris le moyen de nouvelles élections générales pour rendre une justice plus générale aux canadiens. Si on admet cette interprétation de la conduite du gouverneur on taxera nos représentants d'une inhabile sévérité de principes. Le principal objet des canadiens doit être de mettre une fois le pied dans l'étrier du coursier réel qui tire le char de l'état à une fois à il est plus facile de lui mettre un fétu, de le gourmander un peu, de le talonner, de le dompter que lorsqu'on reste empêtré au fond de l'ornière et qu'on se contente de crier à la bête: A lu, à din, marche doge, ho! ho!

Sous ce point de vue, sans se compromettre, nos représentants pouvaient s'emparer des rênes rendre les écartés du droit chemin plus difficiles et, en cas d'impiesance totale à faire le bien, résigner en protestant contre l'intention du chef de l'état. Une telle conduite forme et solennelle est démontré la nécessité d'une réforme prompte dans le système administratif plus efficacement et plus efficacement que les tâtonnements parlementaires, les tringons électoraux auxquels on perd un temps considérable et qui exposent le peuple à s'habituer au joug et à l'indifférence. Il y a donc eu peut-être maladresse à refuser les offres du gouverneur.

Supposons maintenant que nous le décidions que Sir Chs. Bagot soit parfaitement honnête et bien disposé envers les canadiens-français. Doit-on exiger tout ou l'accepter rien? ses instructions ne le lient-elles pas un peu? serait-il prudent, convenable dans sa position de se jeter tout-à-coup entre les bras d'une partie de la population trop long-temps subjuguée et est vrai, et de s'exposer à la violence certaine d'un casus qui une politique mauvaise sans doute mais accomplie néanmoins, avait habitué à une domination extravaganante? Il nous semble encore ici qu'un commencement de justice accompli à justice entière et qu'en voulant tout arrêter on s'expose à tout perdre. Nous croyons donc que nous en regardant l'offre de Sir Chs. Bagot comme faite dans un but conciliateur, il est été juste, il est été prudent, il est été sage, il est été adroit de l'accepter, quand même on n'aurait été que pour donner au peuple et au pays une certaine occasion de jeter une pierre de plus haut. Et puis d'ailleurs le commencement de justice est fait rendre l'espérance au cœur du peuple et la rage de ses ennemis est fut le re-ct.

Sans prétendre donner nos vues comme invariablement justes, nous avons cru devoir les jeter sur une feuille éphémère, sachant bien que si véritablement elles sont fausses ou si les

attribuera qu'au d&at que nous avons de voir les candidats reprocher dans les affaires, par tous les moyens à leur portée; la juste influence qui leur appartient. Nous pensons que quel que soit le plus accord&e à Mr. Ogden n'auraient pas dû entrer dans la balance, pour faire rejeter l'occasion de ressaisir cet ascendant, d'autant plus qu'il n'aurait peut-être seroit moins scorpuleux.

Ce qu'il y a de fort acceptable dans la nouvelle c&est que Mr. Bagot est véritablement en chemin de nous donner le gouvernement responsable dont jusqu'ici nous n'avons eu que le fantôme. Attendons la suite pour en dire davantage.

IMPORTANT.

HOTEL DU GOUVERNEMENT  
Kingston 13 Sept. 1842

Monsieur,  
Ayant pris en ma plus attentive & sérieuse considération les concessions qui ont eu lieu entre nous, je me f&ens toujours la même désir d'inviter la population d'origine française en cette Province à prêter son aide et sa coopération sincère à mon gouvernement; c'est pourquoi je n'ai pas attendu le résultat de vos délibérations; mais, au contraire, j'ai considéré jusqu'où il m'est possible de rencontrer les vues de ceux qui ont la confiance de cette partie de la population, de manière à rendre leur accession au gouvernement satisfaisante pour eux-mêmes, et de la faire accompagner en même temps de cette confiance mutuelle qui peut seule la rendre permanente et saine.

J'en suis donc venu, et cela non sans difficulté, à la conclusion de consentir, pour un tel objet, à la retraite du Procureur Général M. Ogden, de l'office qu'il possède maintenant, étant bien entendu qu'il lui sera fait une allocation (provision) égale à ses longs et fid&es services.

Cette retraite me met en état de vous offrir la situation de Procureur général pour le Bas-Canada, avec un siège dans mon Conseil Exécutif.

L'office du Solliciteur général du Bas-Canada a été tenu vacant depuis longtemps dans l'espérance de quelque arrangement qui aurait pu aider à l'objet que j'ai toujours eu en vue; et je serai fort aise de prêter l'oreille à la suggestion que vous pourriez me faire du nom d'un Monsieur d'origine Britannique dont la coopération dans le gouvernement nous aidera dans l'accomplissement de l'objet qui nous est commun.

J'ai soigneusement et sérieusement considéré le désir que vous avez exprimé d'y avoir dans votre adhésion à mon gouvernement l'adjonction d'un nombre suffisant d'appuis pour assurer la confiance de ceux dont vous représentez les intérêts. Je trouve qu'un peut faire accord avec vous un de mes plans pour l'avantage du Bas-Canada, savoir: la distribution d'une partie de la population front&ere sur une plus grande étendue de territoire.

On m'a donné M. Girouard comme un monsieur possédant des facultés administratives d'un ordre élevé, et, en même temps la confiance de ses compatriotes.

Il peut considérablement aider à l'avancement de l'objet que j'ai eu en vue à cet égard; et je me suis en conséquence déterminé, si je pouvais réussir à vous induire à accepter ma proposition à lui offrir la situation maintenant occupée par Mr. Davidson, avec un siège dans le conseil; étant entendu que ce monsieur sera pourvu d'une manière convenable à ses justes prétentions; et que M. Girouard obtiendra de quelque part (Some Constancy) un siège dans l'assemblée.

Je me suis en outre déterminé à offrir le poste confidentiel de greffier du Conseil à quelque Monsieur de votre recommandation, et je sugg&erai que la réputation dont jouit M. Morin, ou M. Parant, désignerait ces Messieurs comme se trouvant peut-être parmi les personnes les plus propres à votre recommandation.

Le désaccord de M. Baldwin avec le gouvernement étant venu principalement de son désir d'agir de concert avec les Représentants de la partie Française de la population, et ce désaccord étant, comme l'esp&re heureusement disparu, je serai disposé à profiter de ses services.

M. Draper m'a offert la résignation de son office. Je regretterai toujours la perte de l'assistance qu'il m'a toujours donnée, et sentirai l'obligation impérieuse de considérer ses réclamations auprès du gouvernement, à la première occasion qui s'offrirait de les reconnaître convenablement. Cela laissera l'office de Procureur Général, avec un siège dans le Conseil, à ma disposition, et je suis prêt à l'offrir à M. Baldwin.

L'absence de M. Sherwood me prive de l'occasion de m'assurer jusqu'où quel point il pourrait être disposé à accéder à cet arrangement, ou de

connaître s'il est prêt à remplir une des conditions de sa nomination en obtenant un siège dans l'assemblée. La disposition de son office doit être laissée comme matière à considération future.

D'après la connaissance des sentiments qu'entretiennent tous les Messieurs qui composent maintenant mes conseillers constitutionnels, je ne vois aucune raison de douter qu'on ne put sur la base de cette proposition former un conseil fort et uni.

Dans cette persuasion je suis allé jusqu'aux dernières limites pour rencontrer vos demandes et y satisfaire, et si, après une telle ouverture, je trouve que mes efforts pour assurer la tranquillité politique du pays sont sans succès, il me restera au moins la satisfaction de sentir que j'ai ép&usé tous les moyens que le désir le plus ardent de accomplir ce grand objet, m'a mis en état d'imaginer. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre ob&issant et

Très fid&le serviteur.

CHARLES BAGOT.  
L. H. LAPOSTOLLE, Sec. M. P. F.

Second concert de Messieurs Nagel et Nourril.

Ces deux artistes se sont surpassés hier au soir; c'est tout ce qu'on peut dire à leur louange car nous n'avons pour évaluer leur talent qu'eux-mêmes pour point de comparaison. Nagel a été ce qu'il est toujours, PARFAIT; plus on l'entend, plus on l'admire, et moins on comprend qu'il puisse avoir des égaux. Quant à Nourril, nos conf&res ont annoncé officiellement qu'une grave indisposition l'avait empêché de chanter comme il peut le faire ordinairement, mais nous n'en croyions rien tant il nous avait plu, jusqu'à ce que nous l'ayons entendu hier dans son premier morceau de: *Ah quel plaisir d'être soldat*, qu'il a exécuté de manière à nous faire croire pour la première fois qu'il avait pu véritablement être disposé lors de son débat.

Chaque nouvelle pièce a donné l'occasion d'applaudir à son chant tour-à-tour grave, incisif, enjoué mais toujours animé et de bon goût. La suite de ces deux virtuoses éminents chacun dans sa spécialité laissera chez tous ceux qui ont eu le bonheur de les entendre un souvenir qui les rendra difficiles envers les autres artistes qui se risquent encore sur nos bords.

NOUVELLES.—Nous apprenons qu'en conséquence du déshonneur qu'ont éprouvé nombre d'amateurs que les mauvais temps a empêché d'assister à la dernière soirée qui se trouva cependant fort bien composée vu la circonstance, MM. Nagel et Nourril donneront un troisième et dernier concert d'adieu vendredi de la semaine prochaine.

On apprendra sans doute avec plaisir aussi que ces deux artistes exécuteront demain dimanche, pendant le service de mariage, un morceau d'ensemble à la cathédrale. Mr. Nagel jouera un thème sur son divin violon d'un grand et la belle voix de son compagnon fera retentir les voûtes d'accents inaccoutumés, pendant l'effort. Il sera fait à cette occasion une quête pour les pauvres.

LORD ASHBURTON EST QUELQUEFOIS NAIF. Dans la correspondance au sujet du traité anglo-américain on voit que Lord Ashburton donne pour raison de céder aux Etats Unis une partie du territoire canadien habité par des sujets britanniques, que ces populations ou leur proximité des frontières doivent préférer les institutions républicaines à celles qui régissent le reste des possessions britanniques et qu'en conséquence on peut les adjoindre aux Etats-Unis sans scrupule comme sans inconvénient.

Si cette conséquence est juste il se pourrait faire que par la suite on l'appliquât à la population au nord de St. Laurent; si la goût pour les institutions républicaines suffit pour les faire adopter, la domination britannique pourra reculer bien vite vers le pôle.

Dans notre précédent numéro nous avons annoncé la réapparition de la *Minerve*. Voici quelques extraits de son premier article éditorial:—

En nous lançant du nouveau dans l'arène de la politique, nous ne nous faisons point illusion sur les circonstances dans lesquelles se trouve le pays. Comme journaliste, interpr&te de l'opinion publique, nous sentons profondément que nous ne devons pas nous occuper qu'il nous conviendrait de prendre, quelle responsabilité est attaché à nos écrits.

Nous saurons donc défendre nos justes droits sans forfaire à nos devoirs.

Nous déclarons que la *Minerve* respectera toujours la vie privée des individus; mais que leur vie politique sera, par elle, traduite ou tributaire de l'opinion publique, sans aucun égard, sans aucune exception. Elle combatera ses ennemis, comme elle l'a toujours fait, sans crainte et avec sincérité. Elle n'ép&argnera rien pour promouvoir nos intérêts, pour se rendre utile, intéressante, et pour mériter la confiance du public.

Afin d'effectuer dignement notre entreprise, nous en appelons à nos compatriotes; nous en appelons à leur amour de la justice et des institutions libres pour inviter leur appui, pour nous l'assurer. Tout en nous occupant des affaires politiques du Canada, nous consacrerons aussi quelquefois nos colonnes à la politique étrang&re, aux nouvelles les plus récentes, à la littérature, au commerce, et surtout à l'agriculture.

Le pays renferme des ressources immenses pour le commerce et l'industrie dans toutes ses branches; mais si les Canadiens n'ont pas leur juste part dans l'administration des affaires du gouvernement, s'ils sont livrés à la rapacité, au monopole, si les obstacles apportés au développement de l'industrie ne sont point détruits, si à la place de la justice, de l'équité, du partage que l'arbitraire et la tyrannie, qui tue toute amélioration, si l'éducation n'est pas efficacement encouragée, si enfin, le seul moyen de ramener le pays à la tranquillité doit être encore productive de ception, tout malheureuse contrée, arrêtée dans la marche du progrès à des perfectionnements, continué d'être privée de la jouissance de ses avantages généraux.

Pour relever cette partie importante des possessions britanniques de son état de langueur, et pour remédier aux abus qui la tourmentent, il faut quelque chose de plus puissant, de plus efficace que les mesures coercitives. Il est donc du devoir du gouvernement colonial de travailler généralement à faire oublier toutes les haines, toutes les ressentiments secrets, et tous les restes déplorables de nos désordres civils.

Enfin, animés du désir de nourrir dans le sein de nos compatriotes l'amour du P&dre et de la liberté, nous défendrons, sans relâche, les droits de la patrie, de nos enfants; notre langue, nos mœurs et nos usages. Nous nous opposerons à l'arbitraire de tout notre pouvoir, non par des préjugés, des passions et la vengeance, mais en prenant pour égide et pour guide, la vérité et la modération.

OUTRAGE A LA RELIGION.

Il paraît que plusieurs des Croix plantées l'an dernier au mont St. Hilaire par les soins et la sollicitude de Monseigneur de Nancy viennent d'être arrachées et brisées, par des dragons de St. M. stationnés à Chamblé. On ajoute même que des soldats sont entrés dans l'une des chapelles, y auraient trouvé du vin destiné au saint sacrifice, et l'auraient lui sur l'autel même. On dit que le colonel du régiment fait toutes les démarches nécessaires pour découvrir les coupables.—(Minerve)

ANNONCES.

Aide-toi le ciel t'aidera.

POELES, POELES, POELES.

VENDRE chez le soussigné à très bon marché 2000 arg&nt comptant des po&les de St. Maurice, et d'Essex.

Ed. TIVIERGE.

Rue Craig, F&ulbourg St. Roch. Québec, 8 Septembre, 1842.

LOUIS LEMOINE

ARMURIER-M&ECANCIEN,

Rue St. Jean No. 40 Haute Ville.

INFORME respectueusement ses amis et le public en général qu'il vient de recevoir et qu'il offre à des prix très-mod&rés un assortiment de FUSILS et ACCESSOIRES EN GLASSE; le tout bien fait et en excellent ordre.

Il se charge de faire ex&cuter en Angleterre et sous sa propre direction toutes espèces d'armes et d'autres articles en son genre. Les personnes qui désirent lui confier quelque commande sont priées de les lui faire parvenir avant le 25 Septembre prochain. Québec Août 1842.

A VENDRE.

PAPERS PRINTS

De J. H. DUFOUR et LE ROY de PARIS.

PAUL ET VIRGINIE, pay&ge gr&and en trente feuilles ou papier grand Raisin, et quelques pièces de J&rd&rc.

P. GINGRAS, Junr.

De Lamontagne, No. 11. Québec, 10 Septembre 1842.